Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 025-200096295-20250306-2025_08-DE

Parc naturel régional du Doubs Horloger

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 mars à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie des Fins, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 24/02/2025
Date d'affichage : 24/02/2025

Nombre de membres :
- en exercice : 138
- présents : 35
- votants : 50

Nombre de voix :
- en exercice : 385
- présents : 143
- procurations : 122
- **nombre total de voix exprimées : 265**

Etaient présents :
Françoise BARTHOULOT (S), Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Suzanne GUERRIN, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Marc SIMON, Michel TROUILLOT, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT.

Etaient absents excusés :
Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Olivier CLEMENCE, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Céline JEAMBRUN, François JACQUOT, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Sébastien WOLFF.

Etaient absents :
Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Olivier MESNIER, James MiCHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Joëlle MOUGIN, Denis NARBEY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Régis SOULET, Véronique TATU,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 025-200096295-20250306-2025_08-DE

Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :
Laure BOITEUX a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Léon BONVALOT a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Olivier CLEMENCE a donné pouvoir à Pascal CLEMENCE,
Jean-Pierre DEVILLERS a donné pouvoir à Daniel PRIEUR,
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,
Corinne PARATTE a donné pouvoir à Marc SIMON (S),
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Boris LOICHOT.

Secrétaire de séance : Dimitri COULOUVRAT

Objet : 2025-08 : Modification délibération d'adhésion à l'EPC conservatoire botanique national bourgogne Franche-Comté botanique régional des invertébrés

Rapport
Par une délibération en date du 5 septembre 2024, le Parc a décidé de participer à la création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE) afin de modifier l'organisation actuelle des deux CBN présents sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'intégrer la participation de l'État à cette nouvelle structure.
Malheureusement, le département du Territoire de Belfort a décidé de ne pas participer à l'EPCE. Ce retrait du projet conduit à la modification des statuts approuvés par la délibération 2024-026 du 5 septembre 2024.
Il est donc nécessaire pour notre collectivité de délibérer à nouveau pour valider les statuts modifiés en conséquence, à savoir :

- Fixer la liste des membres (article 1 des statuts) ainsi qu'il suit :
  - L'État,
  - La Région Bourgogne-Franche-Comté,
  - Le département du Doubs,
  - Le département du Jura,
  - Le département de la Haute-Saône,
  - Le département de Côte d'Or,
  - Le département de la Nièvre,
  - Le département de l'Yonne,
  - La communauté urbaine « Grand Besançon Métropole »,
  - La métropole « Dijon Métropole »,
  - La communauté d'agglomération du Grand Dole,
  - La ville de Besançon,
  - Le Parc naturel régional du Haut-Jura,
  - Le Parc naturel régional du Doubs Horloger,
  - Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 025-200096295-20250306-2025_08-DE

- Le Parc naturel régional du Morvan,
- Le Parc national de forêts,
- L'Office Français de la Biodiversité,
- L'Office National des Forêts

- Prévoir que son conseil d'administration comporte 28 membres (article 9 des statuts), c'est-à-dire 22 membres répartis entre les différents membres fondateurs, auxquels s'ajoutent deux représentants du personnel, deux personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement et deux représentants d'associations œuvrant en matière environnementale.

Cette nouvelle composition du conseil d'administration est sans incidence sur le nombre de siège de notre collectivité.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 414-10 et R.416-1 à R.416-5 (relatifs au conservatoire botanique nationaux) ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9, R.1431-1 à R.1431-21 (relatifs aux EPCE) et L. 3211-1 (relatif à la compétence d'attribution du conseil départemental) ;
Vu la délibération du Parc n°2024-026 : Conservatoire botanique national Bourgogne Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés – Création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE) du 5 septembre 2024 ;
Considérant le retrait du département du Territoire de Belfort du projet de création de l'EPCE ;
Considérant l'intérêt de doter le territoire régional d'un Conservatoire botanique regroupant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés et l'antenne Bourgogne du Conservatoire botanique du Bassin parisien ;
Considérant que le Conservatoire Botanique National qui apporte un savoir-faire nécessaire à l'exercice de nos missions de connaissance, de protection et de valorisation des milieux et ainsi que d'éducation au territoire ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » tels qu'annexés.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 265	**Exprimés** (en voix) : 265
- **pour** : 265	- **abstention** : 0
- **contre** : 0	- **ne prend pas part au vote** : 0

Pour extrait certifié conforme
le Président
Denis LEROUX

PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER